

Synthèse



éco
quartier

Des Écoquartiers en Bretagne

**Les démarches
participatives**

*Synthèse de la 3^{ème} journée
d'échanges du 19 mars 2013*



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE



Sommaire

Préambule	4
Comment organiser la participation des habitants ?	5
D'un projet de lotissement à l'aménagement du centre-bourg. L'exemple de Quistinic (56)	8
Là où se rejoignent les logiques politiques, écologiques, économiques et citoyennes : l'expérience de Chevaigné (35)	12
Le Label Ecoquartier ; de l'expérimentation à la généralisation	18



Vers une généralisation de la démarche d'aménagement durable

Après « Comment s'y prendre ? » et « Savoir s'entourer », une 3^{ème} journée d'échanges était organisée par les services de l'État à Chevaigné (35) pour promouvoir les aménagements durables et plus particulièrement les écoquartiers en Bretagne. Cette journée du 19 mars a lancé officiellement la Charte des Ecoquartiers dans notre région, premier pas vers la démarche de labellisation.

Marquant le réel engouement des collectivités, près de 130 participants ont assisté à cette 3^{ème} édition axée sur les démarches participatives, point important et souvent méconnu de la gouvernance de projets. La gouvernance élargie est également l'un des 20 engagements de la démarche écoquartier que les collectivités doivent mettre en œuvre pour prétendre au label. La Bretagne est une des régions les plus avancées en France pour les démarches participatives et plusieurs exemples existent sur le territoire.

La séance a débuté par une allocution de Annick Bonneville, Directrice adjointe de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, évoquant la fin de la phase d'expérimentation des écoquartiers et le début de la généralisation systématique et progressive de cette démarche de territoire.

La mise en œuvre de la participation citoyenne

Pierre-Yves JAN, habitant d'un habitat auto-géré et coprésident de l'association Parasol Ille-et-Vilaine et du Mouvement national éco-habitat groupé a ensuite présenté les initiatives des habitants participatifs et la gestion des interfaces entre le privé et le public. Cette intervention a permis de présenter l'historique de ces démarches et le concept de la maîtrise d'usage.

La journée s'est ensuite organisée autour de deux tables rondes. Elus, architectes, urbanistes et citoyens de Quistinic (56) pour le projet de centre bourg puis de Chevaigné (35) pour l'éco-hameau de la Branchère ont présenté les étapes d'une participation citoyenne réussie. Le public s'est interrogé sur la place qui revenait à l'habitant, dans les projets d'aménagement. Comment bâtir un projet commun ? Comment co-concevoir un espace de vivre ensemble, et l'inscrire dans une démarche de développement durable ? Comment valoriser l'expertise d'usage des habitants ?

Chaque témoignage a apporté des éléments de réponses concrets à ces questions.

Cette journée s'est clôturée par une visite instructive de l'éco-hameau de la Branchère en présence du Maire, de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et d'un habitant.

Comment organiser la participation des habitants ?

Cette journée a fait la part belle à la parole citoyenne et associative. Ainsi, Pierre-Yves JAN, habitant d'un habitat autogéré et coprésident de l'association Parasol Ille-et-Vilaine a présenté le Livre Blanc de l'Habitat Participatif, une sorte de manifeste du mouvement associatif adressé aux élus et aux acteurs institutionnels du logement.

> L'émergence du concept de « l'habitat participatif »

Particulièrement développé dans les pays anglo-saxons et nordiques, l'habitat participatif (ou cohousing) demeure plus clandestin en France. Néanmoins, depuis quelques années, il connaît un succès grandissant, sous les termes d'habitat solidaire, d'habitat partagé, d'habitat coopératif ou d'éco-hameau. Lors d'une rencontre nationale tenue à Strasbourg en 2010, les associations ont choisi de se fédérer sous l'appellation « habitat participatif ». L'habitat participatif est une initiative citoyenne, non réductible à une formule juridique.

Les habitats participatifs naissent des questionnements de citoyens insatisfaits par l'offre de logement disponible. Consignés dans le Livre Blanc de l'Habitat Participatif, ces questionnements – qui portent sur la mixité sociale, le développement durable, la spéculation, etc. – ont débouché, par le passé, sur des initiatives originales : le Familistère de Guise, la cité-jardin de Draveil ou la Maison Radieuse de Rezé. Plus récemment, ont abouti dans l'ouest de la France, des projets de plus petite envergure : la Petite Maison (Rennes), KergitBois (Redon), La Bosse (Saint-Nazaire), Babel Ouest (Nantes) ou la Branchère (Chevaigné).

> Une alternative à la dualité collectif-individuel

Ouvert sur l'espace public, l'habitat participatif reconnaît également l'espace privé, familial. Par ailleurs, il se distingue des autres formes d'habitat par la prise en compte d'espaces collectifs, mutualisés (salles d'activités, chambres d'amis...).

Il s'agit aussi de dépasser le caractère binaire des formes urbaines (immeuble/pavillon ou appartement/maison). Enfin, d'un point de vue juridique, il convient de sortir de la dualité location/propriété, par des dispositifs coopératifs ou des systèmes de démembrement selon lesquels les habitants sont à la fois propriétaires de leur logement et associés à une propriété collective.



Pierre-Yves JAN

habitant d'un habitat autogéré,
coprésident de l'association Parasol 35

« Dans la façon de gérer les espaces, il convient de dépasser la confrontation binaire entre l'intérêt individuel et l'intérêt général. Entre l'espace privatif familial et l'espace public – la rue –, il y a l'espace collectif, que notre société a tendance à éradiquer et qu'il nous faut reconquérir. »

Pierre-Yves JAN

> Différents acteurs à l'initiative de cette démarche

Bien souvent, les habitants eux-mêmes sont à l'origine de ces démarches participatives, en autopromotion ou avec un promoteur.

Des collectivités, des aménageurs, des bailleurs sociaux ou des promoteurs coopératifs peuvent également être à la source de telles initiatives. Certaines d'entre elles débouchent sur des formules juridiques

originales ; ainsi, le village vertical de Villeurbanne constitue-t-il le premier projet réalisé sous la forme d'une coopérative d'habitants.

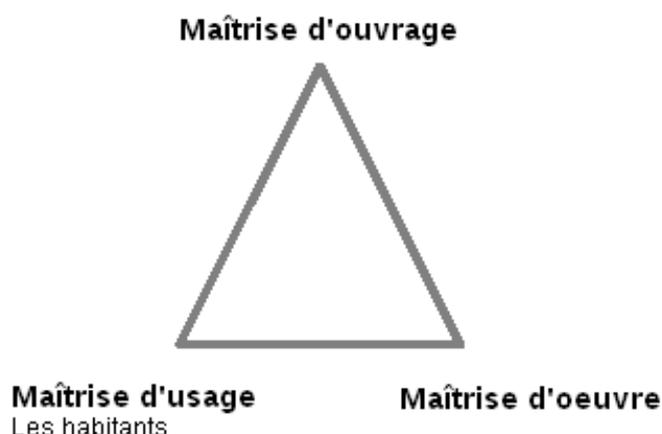
Les habitats participatifs peuvent également naître de l'appel à projets d'une collectivité, comme à Strasbourg ou à Saint-Herblain, ou d'un appel à manifestation d'intérêt, comme à Brest.

> Le triptyque gagnant

La maîtrise d'usage, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre

Le montage d'une opération ne peut être réduit à un simple dialogue entre la maîtrise d'ouvrage – politique – et la maîtrise d'oeuvre – technique.

Il convient d'ouvrir la négociation à la maîtrise d'usage des habitants. La réussite des projets passe donc par un « trépied » formé par les pouvoirs publics, les professionnels et les habitants.



La maîtrise d'usage : Pouvoir d'agir des usagers d'un bien collectif qui participent à sa conception et/ou sa gestion, en exprimant leurs attentes et les savoirs tirés de leur expérience issue de leur usage. Complète de façon démocratique les maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre.

Source : Pierre-Yves JAN

> Et pour Chevaigné ?

Dans le cas de Chevaigné, la démarche est partie d'une vision communale de la citoyenneté. Cette vision a été partagée avec un aménageur, un urbaniste, un promoteur coopératif, un architecte et un accompagnateur (Parasol). Les habitants ont été les

derniers à intégrer la démarche, au moyen d'ateliers de réflexion, ouverts aux citoyens volontaires. Le groupe ainsi constitué s'est autorégulé, pour devenir un véritable interlocuteur, une ressource coresponsable du processus engagé.

> Échanges avec la salle

Laurent HEITZ, CETE de l'Ouest

Quels types d'habitants participent à ces projets d'habitat coopératif ? Ont-ils un profil particulier ?

> Pierre-Yves JAN

Les sociologues parlent de « créatifs culturels ». Pour s'engager à plusieurs, mener un projet collectif, il convient de mobiliser des ressources dont beaucoup de gens pensent ne pas disposer. Le « cohabitat », aujourd'hui, demeure l'affaire de citoyens volontaires. Aussi, nous souhaitons banaliser le cohousing, à l'instar de ce qui s'est fait dans les pays nordiques.

René GLO, adjoint au maire de Clohars-Fouesnant

Qui sont les accompagnateurs auxquels vous faites allusion ?

> Philippe YVEN, formateur-accompagnateur, Oxalis Scop

Oxalis Scop est une entreprise coopérative qui réunit des entrepreneurs salariés. En son sein, nous sommes plusieurs accompagnateurs, présents soit dans des associations, soit dans des SCOP. Généralement, l'accompagnement survient lorsqu'une collectivité est confrontée à une demande d'un groupe d'habitants. Nous jouons un rôle de médiation entre les élus et les habitants pour ajuster le temps des collectivités à celui des groupes.

> Samuel LANOE, assistance démarche, EPOK

En tant qu'accompagnateurs professionnels, nous nous considérons comme des boîtes à outils destinées à équiper un groupe d'habitants ou une collectivité. Par ailleurs, l'accompagnement consiste également à partager des retours d'expérience et des ressources. C'est notamment le travail que mène l'association Parasol.

Lézin GALAIS, maire de Parcé, délégué communautaire

Comment peut-on adapter votre procédure au milieu rural non périurbain ? Peut-on attirer une nouvelle population dans ce secteur ?

> Pierre-Yves JAN

La solution passe par le dialogue et l'échange. Ainsi, une commune de la Creuse a réussi à rénover son centre-bourg, en renouvelant des activités et en créant des dispositifs de préemption avec l'établissement public foncier. À Aubagne, en région PACA, une démarche similaire est en cours.

D'un projet de lotissement à l'aménagement du centre bourg : l'expérience de Quistinic (56)



Gisèle GUILBART
Maire de Quistinic

Lorsqu'elle est arrivée aux responsabilités, en 2008, Gisèle GUILBART a hérité d'une commune en grande difficulté financière.

Très vite, la nouvelle équipe municipale s'est penchée sur la question de l'attractivité de son territoire, en s'offrant le temps de la réflexion.

Pour cela, l'élue s'est appuyée sur des partenaires expérimentés et sur des exemples de communes dynamiques.

Ces rencontres l'ont amenée à passer d'un projet classique de lotissement à une réflexion sur son centre-bourg.

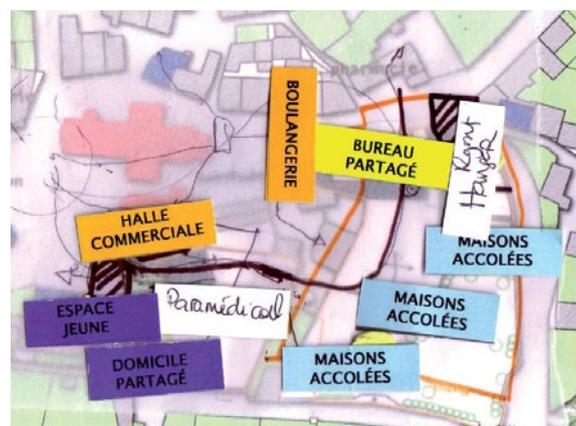
➤ L'implication citoyenne accompagnée par une équipe de professionnels

Pour redynamiser son centre-bourg, la commune a mandaté une équipe pluridisciplinaire, composée d'une paysagiste (Magali TOUATI), d'une architecte (Raphaëlle ASSA) d'une sociologue (Sylvie DOUEZY) et d'un bureau d'ingénierie (D2L BETALI).

Après avoir questionné les habitants – et plus spécifiquement les artisans, les commerçants et les nouveaux arrivants – l'équipe a réalisé un diagnostic mettant en exergue les atouts et les dysfonctionnements du centre bourg.

Sur cette base, les habitants ont été invités à participer à un atelier public, sous la forme de quatre tables rondes ludiques, durant lesquelles chacun a été amené à partager sa vision du centre-bourg à l'aide d'outils graphiques spécialement conçus pour l'occasion : plans, vues aériennes, étiquettes à positionner (commerces, habitations, espaces publics...).

Peu de temps après, le même atelier a été organisé avec les élus.



« Atelier de réflexion sur le projet d'avenir du centre bourg de Quistinic et outils graphiques spécifiques ».

© Équipe pluridisciplinaire mandatée

> Le point de vue de Yannick, habitant de Quistinic

« Le fait que l'équipe municipale se soucie de l'avis des habitants, de manière interactive, m'a paru intéressant. Lorsque j'ai pris connaissance des démarches qui allaient être mises en œuvre (réunion,...) j'en ai parlé autour de moi.

Le groupe constitué [18 personnes] était particulièrement riche, tant du point de vue des qualifications que des tranches d'âges représentées.

Ces ateliers étaient assez ludiques, cela nous a permis de mieux appréhender la topographie du bourg, le bâti, la population.»



> Comment l'atelier public peut enrichir le projet?

Le groupe d'habitants sur le terrain à Quistinic



Pour l'équipe pluridisciplinaire, cette démarche aura permis de dépasser quelques idées reçues, notamment concernant la taille des terrains. En effet, il s'est avéré que pour attirer la population vers le centre-bourg (nouveaux arrivants, personnes âgées...), des parcelles de dimensions «urbaines» (200 à 500 m²) bien orientées et intimes, convenaient parfaitement.

Très tôt associé à la démarche, Ludovic DEVERNAY, délégué territorial à la DDTM 56 a insisté sur l'importance de l'accompagnement professionnel dans la mise en œuvre des démarches participatives. Il a rappelé que dans bien des cas, des réaménagements de bourg ou des constructions d'éco-lotissements se sont avérés de véritables échecs politiques et économiques, faute d'étude préalable. Les souhaits exprimés par les habitants doivent impérativement être recadrés par des professionnels, garants de la faisabilité des projets.

D'un projet de lotissement à l'aménagement du centre bourg l'expérience de Quistinic (56)

➤ Un schéma d'aménagement global qui intègre le nouveau quartier au bourg existant

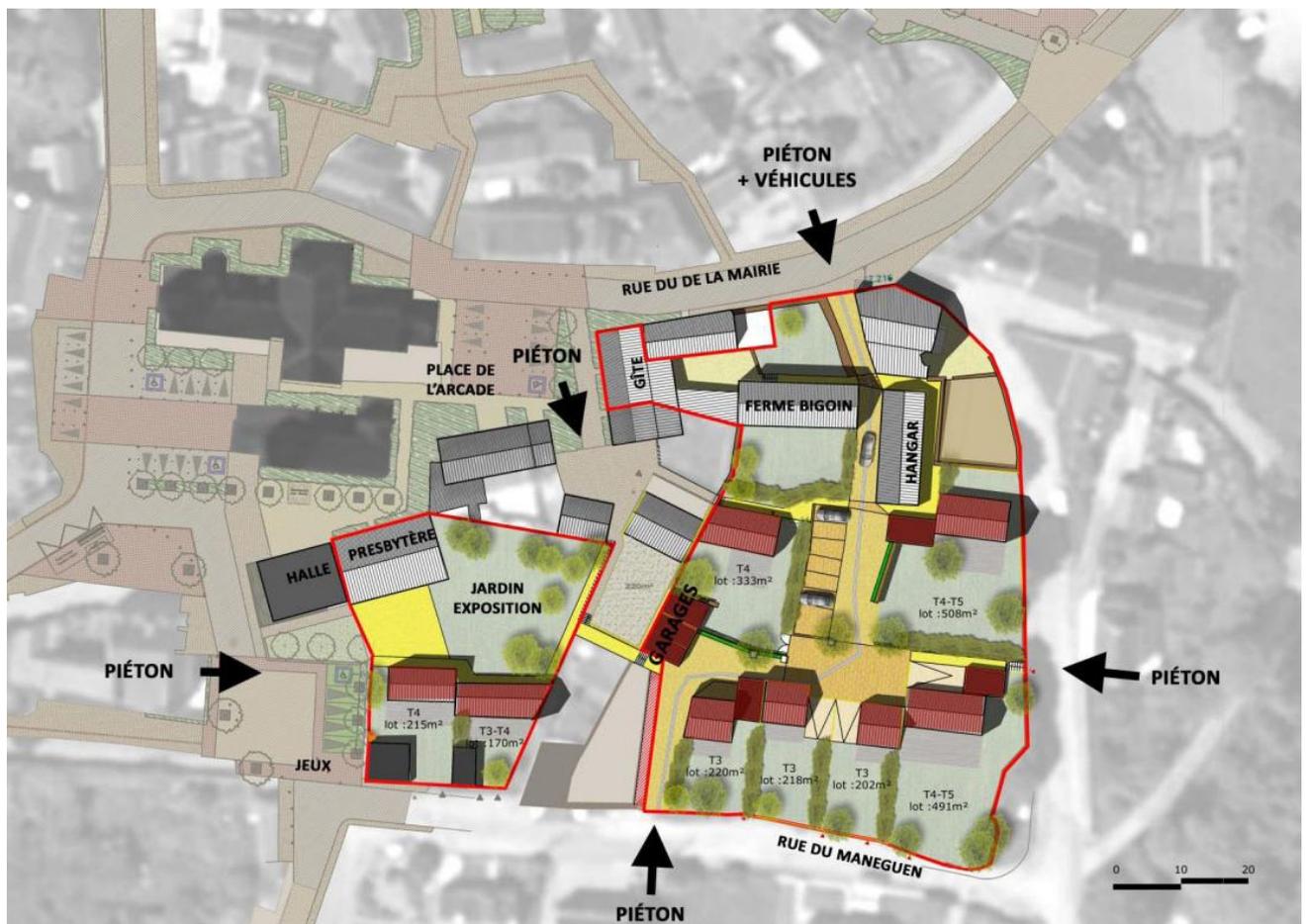
Sur la base de la concertation menée avec les habitants et les élus, l'équipe mandatée a présenté un schéma d'aménagement à la population.

Ce schéma comporte notamment la réhabilitation de plusieurs bâtiments anciens en commerces et

en ateliers, la vente de bâtiments et de lots à bâtir viabilisés, l'aménagement d'espaces publics et la construction de petits logements groupés.

À ce jour, l'équipe travaille au montage opérationnel du projet et lance les premiers appels d'offres.

Schéma du futur quartier d'habitation du centre bourg de Quistinic



Source : Ara Architecture

> Échanges avec la salle

Serge MARSHALL, animateur, journaliste économique

Quel est le coût de ces études ?

> Gisèle GUILBART, maire de Quistinic

Le coût de l'étude approche les 29 000 euros, le fait de réaliser cette étude nous a permis d'obtenir des subventions pour la réalisation des travaux. Nous avons bénéficié, entre autres, de la subvention Eco-FAUR² – à hauteur de 95 000 euros – pour la réhabilitation des espaces publics. Dans sa globalité, entre les investissements évalués à 240 000 euros et les ventes foncières et immobilières, le projet est évalué à un coût de 30 000 euros pour la collectivité.

N.D.L.R. :

Si les études ont un coût, elles ont l'avantage d'optimiser le projet d'aménagement.

En effet, ce dernier devenant cohérent avec les politiques publiques, il est alors subventionnable.

Le programme quant à lui devient « adapté à la demande », ainsi l'immobilier plus attractif est alors plus facilement vendable.

Evelyne MOTHAIIS, DDTM du Morbihan

Une fois que le projet sera mis en œuvre, allez-vous poursuivre ces démarches participatives avec les habitants ?

> Gisèle GUILBART

Bien sûr. Nous fonctionnons d'ailleurs de la même manière sur les autres projets. Récemment, nous tenions une réunion publique sur l'aménagement de la rue principale. Les habitants du quartier étaient invités à nous donner leur avis.

Participaient à cette table ronde

de droite à gauche

Gisèle GUILBART,
maire de Quistinic

Magali TOUATI,
architecte paysagiste, atelier Terre à terre

Raphaëlle ASSA
architecte, ARA-Architecte

Sylvie DOUEZY,
sociologue

Yannick,
habitant de Quistinic



> Un travail collégial et participatif

Durant 9 mois, ce groupe piloté par l'architecte Françoise LEGENDRE, a multiplié les réunions pour réfléchir et construire un projet commun, avec pour seules consignes : « être le plus écologique, économique et participatif possible ». Selon les dires des habitants, ce travail collectif a constitué un formidable apprentissage de la démocratie participative et de la citoyenneté. Il a également permis de souder le groupe. Plan-masse, choix de matériaux, choix des énergies... : toutes les caractéristiques du projet ont été discutées et définies en commun.

> Un franc succès !

Au final, 12 logements (quatre pavillons et huit habitats semi-collectifs) ont été livrés au printemps 2012. Parmi ceux-ci, 9 répondent aux normes BBC, et 3 sont qualifiés de « passifs ». Ces bâtiments, à ossature bois, seront chauffés par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois. Les objectifs – écologiques, économiques et participatifs – ont été complètement atteints. L'objectif de demeurer à 1300€ du m² a quasiment été atteint.



Atelier collectif n°2 : Laboratoire d'urbanisme animé par Françoise LEGENDRE Architecte DESA avec la boîte à outils de Conception « DO-MINÔ® »

Là où se rejoignent les logiques politiques, écologiques, économiques et citoyennes : l'expérience de Chevaigné (35)

Vue de l'Écohameau de la Branchère



© Le grand Chemin, association des habitants de l'Écohameau de Chevaigné

Plan d'ensemble de la ZAC de La Branchère et situation de l'Écohameau



© Sophie LAISNE Architecte urbaniste et auteur du projet et Atelier du Canal-Mandataire

➤ Quelques pistes d'amélioration

L'association l'EPOK a diffusé un questionnaire auprès des acteurs et des acquéreurs afin de tirer un bilan de l'opération notamment sur l'articulation entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'usage. Le cadrage de départ (contraintes réglementaires, politiques, techniques) n'a pas été suffisamment explicité aux futurs habitants. Ainsi l'exploration de pistes inadéquates a conduit à multiplier les réunions et à essouffler les participants. Pour mener à bien ce projet, les acteurs ont donc dû s'engager au-delà de ce qui était prévu.

A l'avenir, il serait intéressant d'intégrer l'urbaniste dans l'équipe dès le départ ce qui garantirait la faisabilité technique et économique des propositions au fur et à mesure.

Selon Gilbert GAUTIER, responsable de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes, les aspirations des habitants et l'imaginaire des citoyens n'est pas assez exploré. Le travail mené par l'institut sur une future ZAC à Chevaigné est basé sur le travail en amont avec les responsables associatifs, les habitants et les élus pour mieux connaître les attentes de la population.

L'expérience de Chevaigné a montré que chacun est important mais doit rester dans son rôle :

- Les habitants pour leur expérience, leur maîtrise d'usage et leur créativité,
- L'équipe de maîtrise d'oeuvre qui veille à la conformité des propositions avec les objectifs de la collectivité et la réglementation,
- Le politique dans son rôle de gardien du temple et de décideur.

Participaient à cette table ronde

Gilles NICOLAS, Maire de Chevaigné ; **Sophie LAISNÉ**, architecte Urbaniste ; **Olaf MALGRAS**, Président de la Coop de construction, promoteur ; **Françoise LEGENDRE**, architecte et Urbaniste DESA ; **Samuel LANOË**, L'EPOK assistant aux démarches participatives ; **Benoît CROGUENNEC**, habitant, représentant du Grand Chemin, association des habitants de l'Ecohomeau de Chevaigné.



Là où se rejoignent les logiques politiques, écologiques, économiques et citoyennes : l'expérience de Chevaigné (35)

Visite du écohameau de la Branchère



La journée s'est terminée par une visite du écohameau de la Branchère. Les participants organisés en trois groupes ont tour à tour bénéficié d'une présentation des lieux par : un habitant, Benoît CROGUENNEC, le maire de Chevaigné, Gilles NICOLAS ainsi que par l'architecte Françoise LEGENDRE.

> L'écohameau en quelques chiffres

Au total, 12 logements soit 1015 m² habitables (de 28 m² à 136 m²) avec une buanderie de 40 m² ont été construits. Chaque logement dispose également d'un abri vélo de 4 m². Quant à l'espace partagé (salle polyvalente), le groupe d'habitants en a assuré l'auto-construction.

Concernant les performances thermiques et énergétiques des bâtis, elles ont été dépassées :

- 9 logements BBC : (-55 kwh) pour 9 logements
- 3 logements Passifs : (-15 kwh) pour 3 logements



> Choix techniques

Les choix techniques ont été opérés collectivement lors des ateliers. Les planchers et les refends sont en béton. Les murs sont en ossature bois, avec un bardage vieillissant naturellement. La couverture est en bac acier. Les menuiseries sont mixtes, avec des brises soleil orientables. L'isolation est en ouate de cellulose et en fibre de bois.

Le chauffage et l'eau chaude provient d'une chaudière bois à granulés gérée collectivement avec sous stations individuelles.

La ventilation est de type « hygro B » pour les logements BBC et double flux pour les logements passifs.



> Les dates clés :

27 novembre 2010 : la 1^{ère} pierre

3 décembre 2010 : ouverture du chantier

juillet 2011 : autoconstruction de l'espace partagé

mai 2012 : 1^{ères} livraisons



Zoom sur le livre « Le maire et son écoquartier »

Gwenaëlle CARFANTAN, présidente de SETUR et ETSB est co auteur de l'ouvrage. Elle présente ce recueil de témoignage de 21 maires qui se sont lancés dans un écoquartier.

« Le point commun entre ces 21 maires et monsieur le maire de Chevaigné, consiste en la prise en compte de la notion d'intelligence collective, passant par l'échange collaboratif et le partage des attentes.

L'EcoQuartier ne se résume pas à quelques panneaux photovoltaïques. C'est avant tout une démarche collaborative, un état d'esprit qui entend faire évoluer les mentalités et faire mûrir les esprits et les projets. Chaque territoire a sa propre chaîne d'acteurs.

Il n'existe pas de solution unique. Par contre, il existe un système de management de projet, avec les acteurs locaux et les compétences de chacun, qui constitue, sans doute, le point commun. Le maire demeure le chef d'orchestre des démarches (...) d'où l'importance de l'accompagnement de la gestion de projet. Des boîtes à outil existent (label EcoQuartier, démarche HQE aménagement), outils permettant de faire le lien, par rapport à l'usager, sur le fonctionnement de demain. »



Le Label Ecoquartier de l'expérimentation à la généralisation



Juliette MAITRE

Chargée d'études Aménagement durable accessibilité, Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest.

Initiée en 2008, la démarche ÉcoQuartier, a été confortée par le lancement d'un label national en décembre 2012, par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot.

Ce Label ÉcoQuartier s'appuie sur une charte, signée par la collectivité candidate et se déclinant en 20 engagements et en autant de critères d'évaluation. Cette journée du 19 mars a lancé officiellement la Charte EcoQuartier en Bretagne.

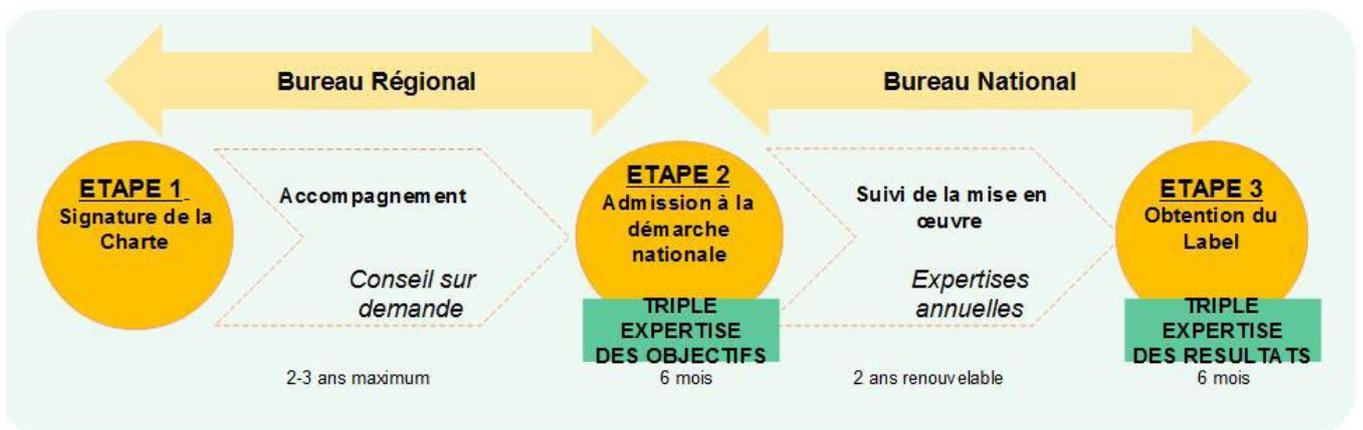
➤ Encourager, valoriser, garantir

Aujourd'hui, de nombreux « modèles urbains » se développent et s'autoproclament EcoQuartier alors qu'ils ne sont pas toujours dans l'esprit de la démarche. Pour limiter cette tendance et assurer la qualité des projets, le ministère a décidé de mettre en place un Label National EcoQuartier. Ce label permet de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement des collectivités.

L'enjeu est de valoriser la qualité de la construction de la ville de demain, sans basculer dans l'excessivité normative ni la standardisation. Le label doit laisser place à l'expression des spécificités des territoires, chacun ayant ses propres caractéristiques. Ainsi il s'appuie sur un socle d'exigences fondamentales s'adaptant à toutes les villes de France : petites, moyennes et grandes. La création du Label ÉcoQuartier achève la phase d'expérimentation de la démarche et inaugure celle de son développement sur l'ensemble du territoire.

➤ Comment s'y prendre ?

La démarche de labellisation est une démarche progressive en 3 étapes.



Étape 1 Signature de la charte

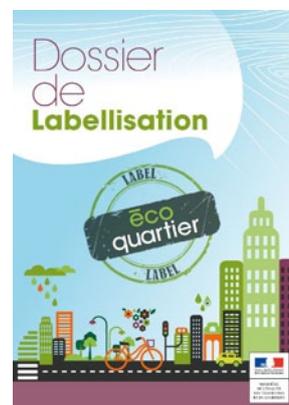
Avant même de demander la labellisation, le ministère encourage les collectivités à signer la Charte des Ecoquartiers. Par ce document elles prennent connaissance et s'inscrivent dans la démarche déclinée en 20 engagements (gouvernance, cadre de vie, environnement et développement économique). La signature de la charte donne l'accès aux ressources documentaires et outils du site Ecoquartier ainsi qu'aux événements organisés par le ministère (formations, conférences,...)



Étape 2 Engagement dans la démarche

Une fois la charte signée, la collectivité dont le projet est défini complète le dossier pour « admission à la démarche nationale ».

Les projets font alors l'objet d'une triple expertise (locale, externe et interne au ministère) afin de garantir leur adéquation avec les objectifs attendus.



Étape 3 Obtention du label

Les écoquartiers admis à la démarche nationale et dont la réalisation est suffisamment avancée pour évaluer la vie de quartier peuvent postuler au Label National Ecoquartier, label millésimé donc lié à l'année d'obtention.

Le fait que le label ne soit donné qu'à l'issue de la démarche est un gage de qualité. Un des gros avantages est de laisser la liberté aux équipes de choisir « leurs chemins » entre chaque étape, ce qui rend le label compatible avec d'autres démarches et méthodes comme les AEU de l'Ademe et autres certifications (certification HQE aménagement).

Les projets ayant été primés lors des deux premiers appels à projets bénéficient d'une procédure accélérée en vue de l'obtention du label dès 2013.



Vos contacts sur le territoire

DDTM 29

François Martin
francois-r.martin@finistere.gouv.fr
tél : 02 98 76 51 74

DDTM 22

Eric Parize
eric.parize@cotes-darmor.gouv.fr
tél : 02 96 62 47 22

DDTM 35

Emmanuel Perez
emmanuel.perez@ille-et-vilaine.gouv.fr
tél : 02 90 02 33 03

DDTM 56

Ludovic Devernay
ludovic.devernay@morbihan.gouv.fr
tél : 02 97 85 64 75

DREAL Bretagne

Françoise Pieribattesti
francoise.pieribattesti@developpement-durable.gouv.fr
tél : 02 99 33 45 50

Siège social

DREAL Bretagne – l'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515
35065 Rennes Cedex

Téléphone : 02 99 33 42 63 (secrétariat SCEAL)

Télécopie : 02 99 33 42 73

Courriel : Francoise.Pieribattesti@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : Bernard Meyzie

Rédaction : Françoise Pieribattesti

Conception-réalisation : DREAL Bretagne

Crédits photos : DREAL Bretagne

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la DREAL Bretagne

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/echanger-r667.html>